

CCT- SOCIAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DU SECTEUR SOCIAL SUBVENTIONNÉ

JEUDI 19 SEPTEMBRE 2013 à 20 heures

Buffet de la gare de Lausanne - Salle des Vignerons

Concerne l'ensemble du personnel des établissements du secteur social
subventionné membres ou non de l'AVOP

Le point sur les négociations de la CCT- Social

Ordre du jour :

1. Etat des négociations depuis la dernière AG.

- Brève présentation des points traités en séances de négociation des 19 juin, 8 juillet et 3 septembre 2013
- Classification des fonctions
 - a) Fonctions des secteurs "Éducatif" - "Atelier" - "Thérapeutique" (application des classifications des CCT en vigueur)
 - b) Fonctions des secteurs "Administratif/Hôteliers/Intendance/Cuisine/ Technique"
 - c) Classification des MSP
 - d) Classification des musicothérapeutes et des art-thérapeutes
 - e) Classification des travailleurs des établissements dont l'entrée en vigueur de la CCT social est fixée aux étapes 2 (2015) et 3 (2016)

2. Dispositions applicables aux enseignant-e-s spécialisé-e-s

3. Annexes à formaliser

- organisation du travail pour le personnel soumis à un horaire scolaire
- travail de nuit des éducateur-trice-s

4. Dispositions particulières et dispositions transitoires

- congé sabbatique
- prévoyance professionnelle
- Primes et cotisations d'assurances
- Dispositions pour veilleurs II et surveillants I
- Droit aux vacances des MSP

5. Disposition d'exécution (entrée en vigueur échelonnée de la CCT).

6. Adoption de la CCT par les syndicats et les organisations professionnelles (information)

7. Échange, débat et prise de position.

**ENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX VOUS INFORMER SUR
L ' ETAT DES NÉGOCIATIONS !**

PHOTOCOPIEZ ET DIFFUSEZ LARGEMENT CE DOCUMENT AUPRÈS DE VOS COLLÈGUES !